

En France aujourd'hui, les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) représentent près de 90% des maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail ou une réparation financière en raison de séquelles. Ceci ne doit pas rester une fatalité ! En suivant cette formation, le salarié sera capable d'agir sur les risques physiques liés à son activité professionnelle et d'adopter les bonnes techniques pour ne pas mettre son corps en souffrance. Il exécutera ainsi ses tâches de façon optimale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Participer à la prévention et à la maîtrise des risques de son entreprise
- Appréhender le fonctionnement du corps humain et ses limites, ses atteintes et leurs conséquences (TMS)
- Acquérir les principes de base de sécurité et d'économie d'effort pour la manipulation de charges et la manutention.

PUBLIC

Tout salarié étant amené à manipuler des charges dans le cadre de son activité professionnelle et qui souhaite devenir acteur de la prévention de leur entreprise

LIEU DE LA FORMATION

Formation dans votre entreprise à la date de votre choix

Ou formation en inter-entreprises, dans un centre à proximité de chez vous

HANDICAP

Chaque situation sera étudiée pour dispenser et adapter au mieux la formation.

En inter-entreprises les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRES

En présentiel, les cours ont lieu de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les participants sont accueillis à partir de 8h15.

TARIF

En inter-entreprise ou En intra

Devis sur demande. Nous consulter.

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le délai d'accès à cette formation varie de 15 jours à 2 mois en fonction des places disponibles, après prise de contact par téléphone ou mail

(voir coordonnées en pied de page)



PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

7 heures, soit 1 jour

EFFECTIFS

De 4 à 10 personnes

NOS INTERVENANTS

Formateurs certifiés par l'INRS

DOCUMENT DE VALIDATION

Évaluation formative. Délivrance d'un certificat de réalisation conforme aux exigences du ministère du travail (art. 6353-1 du code du travail)

Pour le maintien et l'actualisation des compétences » cette formation est conseillée tous les 24 mois.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

1 caisse avec poignées

1 caisse sans poignées

Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques

PÉDAGOGIE

Cette formation est essentiellement à caractère pratique. Elle s'appuie sur des démonstrations et des mises en situations simulées et adaptées à l'entreprise illustrées d'exemples concrets

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Aide-mémoire INRS ED1581 par mail

CONTENU DE LA FORMATION

- Définition : accident du travail, maladie professionnelle, prévention, etc.
- Statistiques
- Réglementation
- Les acteurs de la prévention
- Fonctionnement du corps humain et ses limites, ses atteintes et leurs conséquences
- Les principes d'économies et d'effort

CONTENU DE LA FORMATION

Horaires de la journée de formation 8h30-12h00/13h30-17h00
(pauses de 15 minutes matin et après-midi comprises)

Organisation de la formation « Devenir Acteur PRAP IBC »	
<p>➤ Jour 1 matin</p> <ol style="list-style-type: none">1. Ouverture de la formation2. La prévention AT ; maladies professionnelles3. Statistiques4. Réglementation5. Biomécanique humaine	<p>➤ Jour 1 après-midi</p> <ol style="list-style-type: none">5. Biomécanique humaine6. Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort7. Clôture de la formation

Ce séquençage de la formation d'acteurs IBC s'appuie sur le document de référence du dispositif de l'INRS – V9 – 01/21 et des documents associés présents sur le Cloud de l'INRS